

RE FAISONS LE CLIMAT



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Propositions et témoignages à l'occasion de la COP21

AGISSEZ AVEC NOUS, REJOIGNEZ-NOUS SUR FNE.ASSO.FR

AVANT-PROPOS

La lutte contre les changements climatiques constitue un défi sans précédent pour l'humanité. Réunissant les représentants de 195 pays, la Conférence Paris Climat 2015, ou COP21, qui se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015, se doit d'y répondre. À Paris, les États et l'Union européenne ne pourront plus repousser l'urgence climatique : ils devront s'entendre pour, d'une part, revoir à la hausse les engagements chiffrés de réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et, d'autre part, en définir de nouveaux à partir de 2020, date d'expiration du précédent accord international.

Nous devons à tout prix maintenir la hausse globale des températures sous la barre des + 2°C d'ici 2100, seuil qui permettrait d'éviter une altération irréversible du système climatique, selon les prévisions du GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les conséquences des changements climatiques sont déjà visibles. Chaque jour, les militants du mouvement France Nature Environnement, qui rassemble 3 500 associations de protection de la nature, le constatent sur le terrain. C'est une réalité : le temps est compté. Mais nous pouvons encore agir. Un certain nombre de mesures doivent être prises dès aujourd'hui pour faire face au défi climatique : vous en retrouverez certaines dans ces pages.

Loin de baisser les bras, nous considérons que la lutte contre les changements climatiques constitue aussi une chance de construire un modèle plus sobre, plus juste et décarboné, qui n'émette pas plus de gaz à effet de serre que la quantité pouvant être stockée annuellement par la Terre. Nous pouvons encore construire un modèle durable. Pour le mouvement France Nature Environnement, cela passera par des solutions locales, issues des territoires, pensées, portées par la société civile et relayées par une forte volonté politique. C'est bien la somme de ces initiatives qui en fera l'efficacité globale. Tout au long de l'année, le mouvement France Nature Environnement se mobilise pour recenser, diffuser, proposer ces bonnes pratiques, pour mettre des outils à disposition des élus, pour faciliter le dialogue entre tous les acteurs de la société civile, et pour informer et sensibiliser le grand public. Ce sommet international représente une formidable opportunité pour les valoriser.



Denez L'Hostis
Président de France Nature Environnement

Mentions légales

Document édité par France Nature Environnement – 81-83 bd de Port-Royal – 75 013 Paris – Siège social : 57 rue Cuvier - 75231 Paris cedex 05

Rédaction et coordination : France Nature Environnement (Bénédicte de Badereau, Jean-Baptiste Poncelet)

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce document en apportant leurs témoignages et leurs expertises.

Conception graphique : BDDP et Fils ; Impression : Imprimerie Nory, 75012 Paris ; Dépôt légal : Septembre 2015

Ce document a été imprimé sur du papier recyclé avec des encres à base végétale, par une imprimerie labellisée Imprim'Vert.

Crédits des photographies : Peeter Viisimaa (couverture) ; J. Faure (p.2) ; Fotolia (p. 7) ; Synto – Fotolia.com (p. 9) ; Nikokvfrmoto – Fotolia (p.11) ;

S. Cointe (p.13) ; A. Gaillard (p.14).



INTRODUCTION

Déjà présente à Copenhague en 2009, et assistant depuis à la plupart des sommets internationaux sur le climat, France Nature Environnement va suivre de très près les négociations qui se tiendront à Paris en décembre 2015, lors de la 21^e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21). Dans cette optique, et en tant que fédération française des associations de protection de la nature, nous travaillons depuis de longs mois aux côtés de nos membres, réparties sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer, sur notre vision de l'accord qui devra être signé à Paris.

Au-delà de l'indispensable accord, les pistes pour atténuer les impacts des changements climatiques

et s'adapter aux évolutions actuelles et à venir du climat ne manquent pas, à toutes les échelles du territoire. Le mouvement France Nature Environnement s'est mobilisé pour recenser, diffuser, proposer ces bonnes pratiques, pour mettre des outils à disposition des élus, pour faciliter le dialogue entre tous les acteurs de la société civile, pour informer et sensibiliser tous les publics. Partout en France, les associations du mouvement France Nature Environnement se sont investies pour que ce sommet soit aussi celui de la société civile.

À quelques semaines d'une conférence internationale que nous souhaitons historique, nous espérons que vous trouverez dans ces quelques pages des réponses à vos questions sur le climat et une source d'inspiration.

Retrouvez également les trois cahiers de propositions des associations de France Nature Environnement sur fne.asso.fr



L'URGENCE D'UN ACCORD INTERNATIONAL

L'accord signé à Paris devra poser les fondements d'un engagement fort, associant l'ensemble de la communauté internationale vers un modèle plus sobre, plus juste et décarboné.

OBTENONS UN ACCORD UNIVERSEL

L'adoption d'un nouvel accord international le plus large possible est une nécessité pour « lutter efficacement contre le dérèglement climatique » et « accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone » et ainsi limiter la hausse globale des températures à + 2°C d'ici à 2100 par rapport à 1850, c'est-à-dire à l'ère préindustrielle. L'enjeu est vital car le réchauffement de la planète menace l'ensemble de notre système : bouleversements météorologiques, hausse du niveau

de la mer, aggravation des famines, disparition de 20 à 30 % des espèces, etc. Pour être significatif, **cet accord devra être universel, et donc ratifié par l'ensemble des signataires** de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et qui rassemble aujourd'hui 195 pays et la Communauté européenne. Quant aux pays non encore signataires, il faut tout faire pour qu'ils le deviennent.

CONTRAIGNANT ET AMBITIEUX

Contraignant, **cet accord devra fixer des objectifs précis, chiffrés, sur les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre**, par pays et par secteur, d'adaptation aux changements climatiques et leur financement, afin que les pays du Nord, responsables du réchauffement actuel, participent aux efforts des pays du Sud, en particulier les plus vulnérables,

qui ont la plus grande marge de progression, notamment en matière d'efficacité énergétique. Le non-respect de ces objectifs devra être sanctionné. Ambitieux, parce que **cet accord doit poser les fondements d'un engagement fort, associant l'ensemble de la communauté internationale** et dessinant un nouveau modèle énergétique, qui nous sorte des énergies fossiles.

ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE

Nous attendons un accord équitable, parce que **tous les pays doivent participer aux efforts de lutte contre le réchauffement de la planète, en fonction de leurs capacités et responsabilités**, dont les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Russie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (qui rechignent encore à s'engager) et les grands pays émergents comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le

Brésil. Solidaire, **cet accord doit aider les pays les moins avancés à faire face aux changements climatiques et aux pertes et dommages qui y sont liés**. Pour respecter la promesse de 100 milliards de dollars par an de contribution de la part des pays développés d'ici 2020 et dégager des ressources pour la suite, des mécanismes tels qu'une taxe internationale sur les transactions financières ou une contribution des transports internationaux aériens et maritimes liée au CO₂ devront être mis en place.

OUVERT À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Cet accord doit **reconnaître et valider clairement le rôle des acteurs de la société civile et des élus locaux** pour élargir le champ de la décision démocratique en matière de lutte contre les changements climatiques. Les initiatives portées par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (collectivités, associations, entreprises...), réunies dans

un « agenda des solutions » porté par la Présidence française, devront être prises en compte et fonder une mobilisation populaire. Mais un certain nombre de critères devront présider à leur sélection afin d'éviter tout risque de greenwashing ou de « fausses solutions » : transparence, critères environnementaux et sociaux, comptabilisation des émissions de GES, etc.

Chiffres clés

+ 2 °C d'ici 2020

(par rapport à 1850) : seuil au-delà duquel les effets du réchauffement seraient incontrôlables.

+ 4,8 °C d'ici 2100

Hausse de la température si les émissions de GES continuent d'être émises à leur rythme actuel, selon le scénario le plus pessimiste du GIEC.

+ 19 cm

Augmentation du niveau de la mer observée au cours du siècle dernier. Depuis 1993, cette hausse est estimée à 3,3 mm par an.



LA FRANCE PEUT MONTRER L'EXEMPLE

En tant que pays hôte, la France doit se saisir cette formidable opportunité qu'est la COP21 pour engager sa propre transition vers un modèle plus sobre, plus juste et décarboné, en fixant des orientations politiques nationales ambitieuses, en légiférant et en réglementant, en apportant des financements aux actions et aux filières les plus vertueuses. Trois mesures nous semblent particulièrement déterminantes.

RÉNOVER LE PARC IMMOBILIER DE L'ÉTAT

L'Etat est le premier propriétaire immobilier de France en gestion propre et déléguée. Le seul parc immobilier des universités françaises représente 18 millions de mètres carrés ! Améliorer la performance énergétique du parc immobilier public relève de la responsabilité de l'Etat, qui peut aller au-delà des objectifs fixés pour le privé. C'est pour-

quoi nous demandons **un grand plan de rénovation du parc immobilier national** avec une mise au niveau « Bâtiment Basse Consommation » (plus ou moins 80 kwh/an/m² en moyenne) d'ici 2030. Une feuille de route devra préciser un calendrier et un plan d'engagement financier.

APPLIQUER LE PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR DANS LES TRANSPORTS

L'e transport est, en France, le premier secteur émetteur de GES : il représente 27,8 % des émissions nationales. **Pour plus d'équité et encourager l'usage de modes de transports plus propres et décarbonés, il est nécessaire d'appliquer le principe pollueur-payeur.** La Contribution Climat Energie (CCE) part de ce principe mais la valeur qu'elle attribue actuellement au carbone est trop faible pour

provoquer des changements de comportement significatifs (report vers les transports en communs ou les modes doux) et dégager des ressources pour financer les alternatives et la lutte contre la précarité énergétique. C'est pourquoi la valeur du carbone dans la CCE doit être revue à la hausse dans la loi de finances 2016 avec comme objectif un prix de 60 euros la tonne de CO₂ en 2021.

STOPPER LA DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

Au cours du XX^e siècle, près de 67 % de zones humides de France métropolitaine ont été détruites (50 % entre 1960 et 1990). En cause : l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation, les pollutions. Aussi France Nature Environnement demande qu'**un moratoire soit pris sur les décisions accordées pour destruction de zones humides.**

Réservoirs de biodiversité, les zones humides hébergent de nombreuses espèces animales et végétales qui y trouvent les ressources nécessaires pour se nourrir, se reproduire et se reposer. En France, selon l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, **30 % des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les milieux humides** et environ 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent. Les zones humides rendent des services écosystémiques irremplaçables et gratuits. Telles des éponges, elles reçoivent l'eau, la stockent et la restituent au milieu en cas de besoin, elles jouent un rôle essentiel en cas d'événements météorologiques exceptionnels (inondations ou sécheresse). Elles affichent en prime un bilan carbone très largement positif, malgré les émissions de méthane, faisant d'elles **l'un des plus importants puits carbone terrestre avec les forêts.**



Les Salins-d'Hyères, une zone de marais salants situés sur les côtes de la mer Méditerranée, sur le territoire de la commune de Hyères, dans le département du Var. C'est l'un des espaces naturels les plus remarquables du rivage méditerranéen.

Pour en savoir plus sur les effets des changements climatiques, rendez-vous sur fne.asso.fr, dossier « climat ».



DES ACTIONS À MENER, DES INITIATIVES À VALORISER

Partout en France, militants associatifs, simples citoyens et professionnels constatent les effets des changements climatiques. Face à l'urgence, ils et elles se mobilisent, témoignent et proposent.

ÉNERGIE

Pour freiner le réchauffement planétaire, mettre en œuvre la transition énergétique est une nécessité. Elle passe par deux leviers d'action : diminuer la consommation globale d'énergie et développer les sources d'énergie alternatives.

Partager les bonnes idées

« À travers le défi « Familles à énergie positive », nous sensibilisons le public aux économies d'énergie. Les participants constituent des équipes de 5 à 15 foyers, avec leurs voisins ou leur famille par exemple, et tentent ensemble de réduire leur consommation d'énergie, en adoptant des gestes simples, comme baisser le chauffage dans la maison. Leur but ? Diminuer de 8 % leur consommation par rapport à l'hiver précédent,

ce qui est conforme aux objectifs du protocole de Kyoto. Les participants se retrouvent chaque mois pour échanger des astuces et entretenir leur motivation. Ils apprécient la convivialité du dispositif. Les retombées de cette action sont à la fois financières (les ménages impliqués réalisent une économie de plus de 250 euros par an) et sociales, grâce à la convivialité du dispositif, en plus d'informer sur les enjeux énergétiques et climatiques. En 2013-2014, 2733 personnes ont participé, rien qu'en Pays de la Loire. Chaque foyer a réalisé 19 % d'économies d'énergies et réduit de 21 % ses émissions de CO₂. Ce n'est pas rien ! »

Sabrina Poirier

Conseillère énergie

Espace Info Énergie de la Sarthe

À l'approche de la COP21, une dizaine d'associations du mouvement France Nature Environnement ont établi leur diagnostic et fait le tour des initiatives et solutions d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques qui peuvent être mises en place à l'échelle d'une commune, d'une communauté de communes, d'un département ou d'une région.

Elles en ont tiré trois cahiers de propositions : **Climat et énergie**, élaboré par 9 associations et fédérations de l'Ouest de la France ; **Climat et montagne**, proposé par la FRAPNA, la Fédération Rhône-Alpes des associations de protection de la nature, et **Climat et eau**, par FNE Languedoc-Roussillon et FNE PACA.

LA PLUPART DES TÉMOIGNAGES ET PROPOSITIONS QUI SUIVENT EN SONT ISSUS.

À DÉCOUVRIR SUR FNE.ASSO.FR

À voir aussi :
www.info-energie-paysdelaloire.fr



Grâce au soleil, au vent et aux vagues, l'île de Sein, au large de la Pointe du Raz, pourrait être autonome en énergie. À condition qu'EDF accepte...

Et si la transition énergétique de l'Île de Sein profitait aux habitants ?

« L'île de Sein n'est pas connectée au réseau électrique du continent. Toute l'électricité est fournie par des groupes électrogènes qui fonctionnent au fioul, alors qu'une éolienne, quelques panneaux solaires et une hydrolienne pourraient couvrir les besoins de l'île, à coût moindre. Les élus de Sein le demandent depuis 1998. En 2008, quand une grosse tempête a submergé l'île, ils ont compris qu'ils ne seraient pas épargnés par le réchauffement planétaire. EDF refusant toujours l'installation d'énergies renouvelables, ils décident alors de prendre les choses en main. Depuis quatre ans, je leur prête main-forte, ayant mis en place de mon côté un parc éolien citoyen près de Rennes. À Sein, notre projet,

porté par des citoyens, dont plus de 40 habitants de l'île (sur 120 au total), consiste à mieux isoler les logements, passer au renouvelable et pour cela, il est nécessaire de gérer le réseau de distribution d'électricité. C'est là que le bât blesse : à ce jour, EDF refuse catégoriquement ce projet. La transition locale et citoyenne de l'île de Sein serait un formidable terrain d'expérimentation et d'innovation pour la transition énergétique. »

Patrick Saultier

Directeur Île de Sein Energies

3 PROPOSITIONS

- **Encourager et investir dans le développement des énergies renouvelables**, dont le potentiel est immense, notamment dans l'Ouest de la France, via des systèmes d'investissement participatif comme les sociétés d'économie mixte. La loi portant sur la transition énergétique simplifie la participation des collectivités aux projets d'énergies renouvelables, gisements d'emploi et sources de dynamisme économique.
- **Mettre en œuvre des politiques de transports régionales et interrégionales qui privilégient les transports en commun**, leur disponibilité et leur accessibilité autant que leur rapidité, et qui encouragent les alternatives : covoiturage, parc de véhicules électriques, etc.
- **Inscrire la transition énergétique de manière transversale dans l'ensemble des documents d'orientation des politiques publiques**, par exemple en articulant les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie avec les plans économiques, sociaux et environnementaux existants.



MILIEUX NATURELS ET MONTAGNE

Les changements trop rapides du climat affectent les milieux et la biodiversité. En montagne en particulier, ces bouleversements sont déjà perceptibles. Des professionnels racontent.

L'équilibre souterrain menacé

« Je suis guide de spéléologie et à ce titre, j'accompagne le public dans les cavités du Massif des Bauges depuis plusieurs dizaines d'années. Ce massif calcaire renferme des kilomètres de galeries souterraines et des centaines de grottes et gouffres. Parmi ces entrées, des glaciers naturels autrefois utilisés pour l'exploitation de la glace. En moins de 10 ans, certaines d'entre elles ont disparu en raison de précipitations neigeuses moins importantes ou, au contraire, de précipitations pluvieuses en augmentation. Je travaille également dans le Sud de l'Ardèche. Là, lors de saisons plus humides qu'à l'habitude, comme en 2014, le CO₂ s'accumule dans les parties basses ou moins ventilées des réseaux. Cette évolution remet en question l'équilibre jusqu'à présent remarquablement stable du milieu souterrain qui a permis, entre autres, la conservation d'un patrimoine inestimable - les grottes ornées préhistoriques - et une diversité biologique remarquable. »

Gérard GARNIER

Guide spéléologue dans les Bauges et en Ardèche

Concilier tourisme et protection des zones humides

« Drainées, tassées par le passage des skieurs, les zones humides souffrent en montagne. Face à ce constat, la commune de Saint-Martin-de-Belleville, qui comprend la station des Ménuires, a lancé en 2009 un plan d'action communal. Une action pilote a été engagée avec plusieurs partenaires, dont le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie et le Parc Naturel de la Vanoise, pour restaurer le rôle fonctionnel de la zone humide des Enverses, située au cœur du domaine skiable. Nous sommes partis d'une idée simple : à plus de 2000 mètres d'altitude, une zone humide a besoin d'être alimentée par les sources alentours en été et en début d'automne, en dehors de la saison de ski. A contrario, l'hiver, la neige pourvoit à ses besoins. Depuis 2011, des canalisations permettent l'évacuation de l'eau des sources de novembre à mai. Elles sont ensuite obstruées pour garantir la diffusion de l'eau dans la zone humide durant l'été. Cette action démontre qu'il est possible, ensemble, de concilier tourisme, protection des milieux humides et adaptation aux changements climatiques, qui modifient le régime des eaux. »

Jérôme PORTERET

Chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie



La forêt du Vercors, répartie entre la Drôme et l'Isère, couvre 365 km².

3 PROPOSITIONS

- **Conserver des zones naturelles de grandes superficies** en utilisant l'arsenal des moyens de protection : parcs nationaux, réserves naturelles, zones Natura 2000, etc. Au-delà de ces espaces, les collectivités ont à leur disposition une foule de mesures pour protéger la nature, comme les Agenda 21.
- Pour préserver l'activité agricole, les communes et les communautés de communes peuvent **limiter l'urbanisation et mettre à disposition des exploitants des terrains communaux**, ou bien utiliser des « chartes paysage » dans les plans locaux d'urbanisme. Les départements et les régions doivent aider financièrement à la valorisation des filières courtes et de qualité.
- **Maintenir un réseau interconnecté de forêts matures et/ou mises en libre évolution.** Les forêts ont un fort impact sur le climat, notamment parce qu'elles stockent le carbone et facilitent la régulation du climat, en atténuant les effets du réchauffement, dont les canicules ou les pluies abondantes.



EAU ET LITTORAL

Ici, des cultures s'assèchent. Là, les inondations se multiplient. Ailleurs, les submersions sont plus fréquentes. Ces bouleversements ont un impact sur les activités humaines. Professionnels ou militants, ils et elles réagissent.

Anticiper ensemble les risques d'inondation

« Notre village, Luc-sur-Orbieu, dans l'Aude, subit fréquemment le phénomène des orages cévenols, de violents orages associés à de fortes pluies. Conséquence directe, nous avons été confrontés à de graves crues de l'Orbieu, en 1999, et du Turrenc, en 2012. A chaque fois, les dégâts matériels ont été importants. Mais cela n'empêche pas la poursuite de l'urbanisation autour du village et la construction de lotissements, car les nouveaux arrivants ignorent ce qui s'est passé. Depuis 2003, notre association Turrenc-et-Orbieu se mobilise pour responsabiliser les habitants, empêcher les aménagements en zone inondable et pour que le plan de prévention des risques d'inondation soit cohérent et efficace. Nous agissons aussi en amont : nous avons initié avec la commune, porteuse du projet, le Syndicat mixte des milieux aquatiques et rivières et l'Université de Toulouse un projet semblable à un plan local d'urbanisme, pour que le développement du village intègre les cours d'eau. Sur le terrain, nous nous adressons directement à chaque riverain pour l'aider à entretenir la partie de berge dont il est juridiquement responsable. C'est essentiel pour limiter les dégâts en cas de crue. Aujourd'hui, grâce à notre travail de sensibilisation, l'entretien des rives du Turrenc progresse régulièrement. Dans un contexte de changements climatiques où les orages violents pourraient se multiplier, c'est indispensable. Tout comme nous devons limiter l'urbanisation en zone inondable, et donc l'imperméabilisation des sols. »

Paulette Barbe

Présidente de l'association Turrenc-et-Orbieu (Aude)

Quand la viticulture s'adapte aux changements climatiques

« Depuis 15 ans, j'adapte mon exploitation viticole et arboricole pour faire face aux changements climatiques. J'ai essentiellement travaillé sur deux plans : économiser l'eau, les intrants, et limiter l'érosion des sols, en laissant pousser l'herbe entre mes cultures. Ma cave a été conçue de façon à tirer parti de l'inertie thermique du sol et de la lumière solaire. Contre ses murs extérieurs, des végétaux jouent le rôle d'isolants. Le nettoyage à haute pression génère des économies d'eau et les eaux usées sont traitées grâce à des bambous. Mais les changements climatiques remettent en question certaines de nos pratiques. La lutte biologique contre les parasites pourrait s'avérer inadaptée face aux nouveaux ravageurs. Lors des épisodes de canicule, les plantes souffrent tellement que nous pourrions être contraints d'asperger les frondaisons ou de brumiser le vignoble, des pratiques gourmandes en eau alors que nous utilisons le goutte-à-goutte. En viticulture, planter des cépages mieux adaptés est quasiment impossible du fait des décrets régissant les appellations contrôlées. Il faudra trouver des solutions pour sortir de ces impasses. »

Serge Martin-Pierrat

Viticulteur et arboriculteur, château des Hospitaliers à Saint-Christol (Hérault)



3 PROPOSITIONS

- Pour prévenir les risques d'inondation et de submersion marine, les collectivités locales doivent anticiper et **engager parfois le recul stratégique et interdire toute construction nouvelle** en zone inondable ou submersible (protégée ou non par un ouvrage), la constitution de réserves foncières et la mise en œuvre de travaux de désimperméabilisation des sols.
- De nombreuses actions sont à la portée des collectivités pour économiser l'eau. Parmi elles, réparer les fuites, mettre en place des compteurs par secteur, planter des espèces locales dans les espaces verts, mais aussi **tenir compte des ressources en eau disponibles lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme** et des schémas de cohérence territoriale.
- Pour renforcer les capacités d'adaptation des milieux aquatiques, les collectivités locales peuvent **améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau**, par exemple en supprimant les digues pour reconnecter lit majeur, lit mineur et zones humides, ou bien identifier et garantir la protection des zones humides et les forêts qui les longent (ripisylves), dans les plans locaux d'urbanisme.

Découvrez plus de témoignages, de bonnes pratiques et de propositions dans les cahiers élaborés par les associations et fédérations du mouvement France Nature Environnement, disponibles sur fne.asso.fr.



Jusqu'en décembre, les événements populaires vont se multiplier pour faire de la France l'épicentre de la lutte contre les changements climatiques. France Nature Environnement et ses associations seront de la partie.

LES RENDEZ-VOUS FNE JUSQU'AU SOMMET

Été 2015. Des Eurockéennes de Belfort début juillet à Rock en Seine à Paris fin août, en passant par les Vieilles Charrues mi-juillet à Carhaix, France Nature Environnement était en tournée. Pour être au plus près du public et mobiliser la jeunesse autour du climat.

Des événements à revivre sur notre page Facebook.
www.facebook.com/FranceNatureEnvironnement

10 septembre - fin décembre 2015 : Bordeaux-Paris par la voie d'eau, un voyage pour le climat. France Nature Environnement s'associe à ce tour de France en péniche pour promouvoir les bienfaits du transport fluvial, notamment sur le climat. Deux péniches effectueront un trajet Bordeaux-Paris, en plusieurs escales.

15 septembre : conférence de presse, présentation de la mobilisation du mouvement FNE autour du climat et de la COP21 à Paris.

21 septembre : lancement de la campagne de la Coalition Climat 21, grande cause nationale 2015, dont FNE est membre.

25-27 septembre : trois jours de mobilisation nationale

À Montpellier, les 25 et 26 septembre, FNE Languedoc-Roussillon et FNE PACA organisent un grand festival sur les changements climatiques en Méditerranée. Au programme : ateliers, séance de dégustation de vins, débats et concerts.

www.fne-languedoc-roussillon.fr

À Grenoble, le 26 septembre, la FRAPNA propose une journée d'animations en centre-ville (jeu, apéro, déambulation, etc.) et un colloque sur les changements climatiques en montagne.

www.frapna.org

À Rennes, du 25 au 27 septembre, 9 associations du mouvement France Nature Environnement se penchent sur les questions de sobriété et d'efficacité énergétique et s'unissent pour trois jours de festivités entre concert, animations théâtrales, musicales et sportives, conférences, expositions, débats, village de la

transition énergétique.

www.lapluietlebeautemps.org

6-8 octobre : 3^e colloque national des Aires Marines Protégées, Brest. France Nature Environnement co-anime un atelier sur les aires marines protégées et les changements climatiques aux côtés de l'UICN.

www.aires-marines.fr

2-7 novembre, Pointe-à-Pitre. La Guadeloupe se mobilise autour de l'eau, l'énergie et la biodiversité avec l'URAPEG-FNE Guadeloupe. Colloques, animations, visites de terrain, marché local et concerts se dérouleront toute la semaine à Pointe-à-Pitre.

Dimanche 29 novembre : marche mondiale décentralisée pour le climat. À la veille de la COP21, interpellons les dirigeants. Cette marche est décentralisée, car elle se déroulera aux quatre coins du monde. L'année dernière, ils étaient plus de 400 000 dans les rues de New-York. Combien serons-nous cette fois-ci ?

DURANT LA COP21

Du 30 novembre au 11 décembre, au Bourget

- Dans la zone officielle des négociations, dite « zone bleue », FNE sera présente en tant qu'observatrice accréditée officiellement par les Nations unies pour suivre au plus près les négociations.
- Pendant toutes les négociations, FNE et FNE Île-de-France tiendront un stand dans l'espace Générations climat, dédié à la société civile et ouvert au grand public, à côté de la zone bleue. Nous présenterons aux visiteurs nos grandes actions et nos demandes politiques. Des confé-

rences nous permettront de contribuer au débat et de porter nos propositions.

Du 4 au 11 décembre : Solutions 21 au Grand Palais

À l'initiative du Comité 21, la nef du Grand Palais (Paris 8^e), au cœur de la capitale, sera dédiée à la valorisation des actions concrètes et solutions pour le climat. Un stand y présentera nos grandes actions et nos demandes politiques. Des conférences nous permettront de contribuer au débat et de porter nos propositions.

www.solutionscop21.org

Les 5 et 6 décembre : Sommet citoyen pour le climat, Montreuil. À découvrir : le Village mondial des alternatives et les solutions qui existent pour lutter contre le dérèglement climatique. À suivre : les débats et conférences organisées dans le cadre du Climat Forum. FNE sera présente grâce à la mobilisation de FNE Île-de-France.

www.coalitionclimat21.org

Du 7 au 10 décembre au Centquatre. Cet espace culturel du 19^e arrondissement de Paris se transforme en Zone d'action climat (ZAC) et devient le quartier général de la Coalition Climat 21, dont FNE est membre. Débats et activités grand public de sensibilisation au dérèglement climatique.

www.coalitionclimat21.org

Retrouvez sur fne.asso.fr toutes les actions organisées par les associations du mouvement FNE en cette année dédiée au climat. En tout, plus de 70 événements sont prévus dans toute la France.



Ce document a bénéficié du soutien du Crédit Coopératif et de la Fondation de France.



France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3 500 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Des sommets des Alpes aux mangroves de Guyane, nous nous battons pour une nature préservée et un environnement de qualité. www.fne.asso.fr

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

81-83, boulevard de Port-Royal 75 013 Paris - Tél. 01 44 08 02 50

Siège administratif : 3, rue de la Lionne 45 000 Orléans - Tél. 02 38 62 44 48

Rédaction : France Nature Environnement // **Conception graphique :** BDDP et Fils // Septembre 2015

AGISSEZ AVEC NOUS. REJOIGNEZ-NOUS SUR FNE.ASSO.FR